



Dispositif relais de Garges-lès-Gonesse

A l'attention des professeurs principaux de 6^{ème} et 5^{ème}

En conformité avec la convention cadre relative aux ateliers relais, signée le 2 octobre 2002 (publiée au BO n°37 du 10 octobre 2002), entre le Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Nationale, les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active, la Fédération Nationale des Français et la Ligue de l'Enseignement, la F.O.L 95 (Ligue du Val d'Oise) coordonne en partenariat avec l'Inspection Académique du Val d'Oise, le Conseil Général du Val d'Oise, la Commune de Garges-lès-Gonesse et les collèges Eluard, Picasso, Wallon et Matisse, la mise en place d'un atelier relais sur le territoire de la commune.

Ce dispositif de prévention des risques de décrochage scolaire propose une prise en charge sur le temps scolaire, par session de 7 semaines (+1 semaine de retour accompagné) hors les murs des collèges, d'un groupe de 6 jeunes scolarisés en classe de 6^{ème} et 5^{ème} dans les quatre collèges précités.

Lieu d'accueil : Appartement au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au :
27 avenue Joliot Curie 95140 Garges (près de l'école Jean Moulin)

Descriptif de l'atelier

Profil des élèves :

Dans le cadre d'une **prévention des risques de rupture scolaire**, ce dispositif préventif cible des jeunes dans un processus de rejet de l'institution scolaire qui peut se traduire par :

- un absentéisme chronique
- une attitude de repli et de passivité (refus de travail)
- des comportements perturbateurs

L'atelier de Garges-lès-Gonesse concerne les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème}.

La prise en charge se fait par **groupe de 6 élèves maximum pour une durée de 7 semaines (+1 de ré-intégration progressive)** et vise **un retour des élèves en priorité dans leur classe d'origine, par une re-mobilisation autour des apprentissages.**

De ce fait, l'adhésion du jeune, ainsi que celle de ses parents, sera au principe de l'admission dans le dispositif. Celle-ci ne pourra en aucun cas résulter d'une sanction (notamment par conseil de discipline).

Objectifs :

- **la resocialisation des jeunes** : leur permettre de retrouver une image valorisante d'eux-mêmes et d'acquérir des règles de vie collective
- **le réinvestissement des apprentissages** : les amener à trouver du sens et les liens entre les apprentissages en leur permettant de s'impliquer dans la conception et la réalisation d'un projet (*dernière session : la création d'un site Internet*).
- **la réintégration des jeunes dans leur classe d'origine** : encourager leur curiosité pour leur environnement quotidien et culturel et réfléchir à la définition d'un projet personnel –scolaire ou professionnel.

Pilotage du dispositif et coordination locale :

Le pilotage du dispositif est assuré par un groupe de pilotage départemental des dispositifs relais, présidé par l'Inspecteur d'Académie.

Le collège Paul Eluard est établissement support de l'atelier, le chef d'établissement –M.Duval – en assure la responsabilité. La convention locale institue d'autre part **une commission locale d'admission**, présidée par le chef d'établissement support, constituée du groupe de pilotage local (*en l'occurrence constitué de : M.Duval, Principal du collège Paul Eluard, établissement support, Mme Vogel, Principale du collège Henri Matisse, Mme le Principal du collège Pablo Picasso, M.Leboul, Principal du collège Henri Wallon, M. Benlazar, coordinateur départemental F.O.L. 95, M.Soufiane, permanent de l'atelier relais de Garges les Gonesse ; M.Lambert, coordinateur pédagogique* ainsi que des assistants sociaux, infirmiers scolaires, COP, CPE des quatre collèges et qui prépare la constitution des groupes de jeunes.)

Procédure d'admission

Le processus de recrutement se déroule sur deux ou trois semaines :

1^{ère} étape : repérage des jeunes susceptibles de tirer profit de l'atelier par les équipes pédagogiques, sous la coordination du professeur principal.

Ce signalement est transmis au chef d'établissement qui a la charge d'organiser une première rencontre avec le jeune et ses parents, afin de recueillir leur accord préalable.

Les partenaires associatifs pourront être sollicités dans cette première étape de dialogue.

Constitution du dossier complet de l'élève consentant.

2^{ème} étape : la « pré-inscription » dans le dispositif sera transmise à la commission locale d'admission ; après concertation entre le chef d'établissement d'origine et le chef d'établissement pilote.

La commission d'admission formulera un avis sur les candidatures au chef d'établissement support, qui proposera l'admission officielle du jeune à Monsieur l'Inspecteur d'Académie DSDEN. Si accord, celui-ci prononcera et notifiera l'affectation du jeune dans l'atelier.

3^{ème} étape : un entretien entre le jeune et sa famille et des représentants de l'équipe du dispositif sera prévu afin de formaliser son adhésion au dispositif sous la forme d'un contrat.

L'équipe pédagogique

- **Intervenants sur l'atelier :**

- M. Lambert, professeur de Français, coordinateur pédagogique, collège P.Eluard.
- Mme Laplace, professeur de mathématiques, coordinatrice au collège P.Picasso.
- M. Noirot professeur d'EPS au collège P.Eluard.
- Mme Lokiec, professeur d'anglais, coordinatrice collège H.Matisse.
- M. Moundili, professeur de Technologie, coordinateur au collège H.Wallon.
- M. Yssembourg professeur de SEGPA au collège H.Wallon.
- M. Toussaint, instituteur maître formateur (IMF).
- M. Dejardin ludothécaire, association « atout jeux. »
- M. Krid, assistant d'éducation.
- M. Soufiane, Ligue de l'enseignement, permanent à l'atelier.

Des interventions de personnels associatifs et municipaux sont en cours de négociation. (EFCM, Maison des Arts, ...)

- **Régulation de l'équipe**

Bilans hebdomadaires de l'équipe, tous les jeudis de 17h30 à 19h30 (régulation du suivi individualisé, régulation projet pédagogique/ coordination d'équipe/ gestion de groupe, régulation d'adulte)

M.Benlazar, responsable vie scolaire à la Ligue de l'enseignement, assure l'accompagnement, la mise en place et le suivi du dispositif.

Engagements mutuels

Elève :.....

Professeur principal.....

Collège/ Classe.....

Session.... Duau.....

1- Nous nous engageons au sein de l'atelier à:

- La prise en charge de l'élève par l'équipe de l'atelier durant 8 semaines.
- L'équipe de l'ARG se réunira chaque semaine afin de réaliser un bilan hebdomadaire de l'élève qui sera automatiquement transmis à l'équipe d'origine.
- Assurer un travail étroit avec les parents.
- Orienter l'élève vers des structures locales (BIJ, CIO, association culturelles, centre social..)
- Etablir un travail d'information et de coordination avec les personnes ressources dans les collèges (RARE, AP, AS etc.).
- Constituer pour chaque élève un dossier type PPRE afin de faciliter le retour en classe et d'amorcer au mieux un suivi.

2- CE QUE NOUS ATTENDONS DES PROFESSEURS PRINCIPAUX ET DES EQUIPES :

Pendant la prise en charge : un contact régulier est maintenu avec l'équipe du collège pour faire état des progrès de chaque jeune (bulletins hebdomadaires, informations données par les professeurs coordonnateurs...).L'équipe du collège s'engage à prendre en compte ces informations afin de préparer le retour et d'éviter toutes stigmatisations (contrôles ,cours à recopier au fond de la classe...).

- Les professeurs du collège devront, dans la mesure du possible, rendre visite aux jeunes sur le temps de l'atelier, afin de les rencontrer dans un cadre différent de celui des classes. Ces visites permettent à l'élève de garder un lien important avec la classe d'origine et sont bénéfiques au retour de l'enfant.

Préparation du retour en classe : il serait souhaitable que chaque jeune bénéficie d'un accompagnement lors de son retour sur son établissement d'origine, qui peut s'appuyer sur :

- un **temps de réflexion** mené avec les classes concernées, en heure de vie de classe, **sous l'égide du professeur principal et/ou d'un référent-collège**, et ce, pour éviter toute stigmatisation du jeune dans la dynamique du groupe classe
- une **concertation de l'équipe pédagogique** (incluant les personnels médico-sociaux ou les COP) **coordonnée par le professeur principal et le référent-collège** du jeune, afin de définir une position de l'équipe au retour du jeune
- une **réunion entre l'équipe pédagogique du collège et l'équipe du dispositif** avant le retour (bilan, transmission des évaluations, définition des modalités du suivi...)
- les **dispositifs de soutien propres aux établissements** (soutien scolaire, tutorat...)
- Le **suivi du jeune et de sa famille par les personnels des établissements et par les partenaires locaux** (notamment les structures municipales ou associatives –EFCM, l'aide sociale à l'enfance...-- sur le temps périscolaire)

Signature du professeur principal

Signature du coordinateur de l'atelier relais